

Magny les Hameaux, le 26 Juin 2018

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Juin 2018

L'An deux mille dix-huit, le Lundi 25 Juin, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil à Magny les Hameaux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **A APPROUVÉ** le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 Mai 2018.
- **A DECIDÉ** d'adhérer à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire et de confier cette mission au CIG de la Grande Couronne **ET A AUTORISÉ** M. le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet avec le centre de gestion.
- **A DECIDÉ** d'adopter les modifications du tableau des emplois du service Culturel
- **A DECIDÉ** d'adopter les modifications du tableau des emplois du service Multi-accueil
- **A DECIDÉ** d'adopter les modifications du tableau des emplois des services Techniques
- **A DECIDÉ** d'adopter les modifications du tableau des emplois de la filière Animation
- **A DECIDÉ** d'adopter les modifications du tableau des emplois du Personnel de service et ATSEM
- **A DECIDÉ** d'adopter les modifications du tableau des emplois des services Administratifs
- **A DECIDÉ** d'émettre sur le rapport définitif de la CLETC du 27 mars 2018 ci-annexé, un avis favorable comportant la réserve suivante :
 - Les actions en matière d'Education artistique et culturelle (EAC) danse de la Maison pour Tous n'ayant pas été transférées à la Ville d'Elancourt, le Conseil Municipal demande à ce que la Communauté d'agglomération, qui en a gardé la compétence, les préserve et en assure l'exécution de manière équitable sur les douze communes de Saint-Quentin-en-Yvelines.
- **A DEMANDÉ** à la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines le reliquat des fonds de concours au titre de l'année 2018 d'un montant total de 37 503 euros, pour les travaux de mise en accessibilité de la voirie communale sur la rue Paul Gauguin et la rue de l'Égalité, estimés à ce jours à 133 900,65 €HT.
- **A AUTORISÉ** l'utilisation et l'affichage du document « règlement intérieur des temps péri et extra scolaires de la commune de Magny Les Hameaux »

- **A PRIS ACTE** de l'exposé ; **A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour financer la végétalisation du cimetière de l'Orme au Berger, méthode alternative aux produits phytosanitaires **ET A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution des formalités administratives et contractuelles en vue de l'obtention de cette subvention.
- **A APPROUVÉ** l'intégration de la commune de Magny-les-Hameaux dans le périmètre du service public de location de bicyclettes sur le territoire de l'île de France.
- **A APPROUVÉ** l'acquisition de la parcelle cadastrée Section AL n°201 d'une surface de 204m² auprès de l'ASL Les Cottages et à l'euro symbolique ; **A DIT** que les frais d'acte seront à la charge de la commune ; **ET A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tout document y afférent.


Le Maire
Bertrand HOUILLO

PS. Le registre des délibérations est à la disposition des personnes qui souhaiteraient le consulter, aux jours et heures d'ouverture de la Mairie Centrale.